

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Janvier 2022

BERGERAT MONNOYEUR

ZAC Les Vallées

60 110 – AMBLAINVILLE

**Evaluation des incidences du
projet au titre de la
réglementation Natura 2000**



19 Bis avenue Léon Gambetta
92120 Montrouge

T+33 1 46 94 80 64

www.b27.fr
contact@b27.fr

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
2	DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000	6
3	DESCRIPTION DU SECTEUR D'IMPLANTATION	9
4	ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000	10
5	CONCLUSION	12

1 INTRODUCTION

L'inventaire des zones de protections réglementaires des sites naturels a montré que le terrain d'assiette du projet BERGERAT MONNOYEUR objet du présent dossier n'est situé dans aucun périmètre réglementaire de type Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et dans aucun périmètre NATURA 2000.

Il existe trois zones NATURA 2000 situées dans un rayon de 20 km autour du site :

- NATURA 2000 FR2200371 - Directive Habitats « Cuesta du Bray », située à 10 km au Nord du site
- NATURA 2000 n° FR2212005 – Directive Oiseaux « Forêts Picardes : Massifs des trois forêts et bois du Roi » située à 19 km à l'Est du site
- NATURA 2000 n° FR2200037- Directive Habitats « Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César » à 19 km au Nord-est du site

La carte ci-après présente la géolocalisation de ces différentes zones NATURA 2000 dans un rayon de 20 kilomètres autour du site BERGERAT MONNOYEUR :

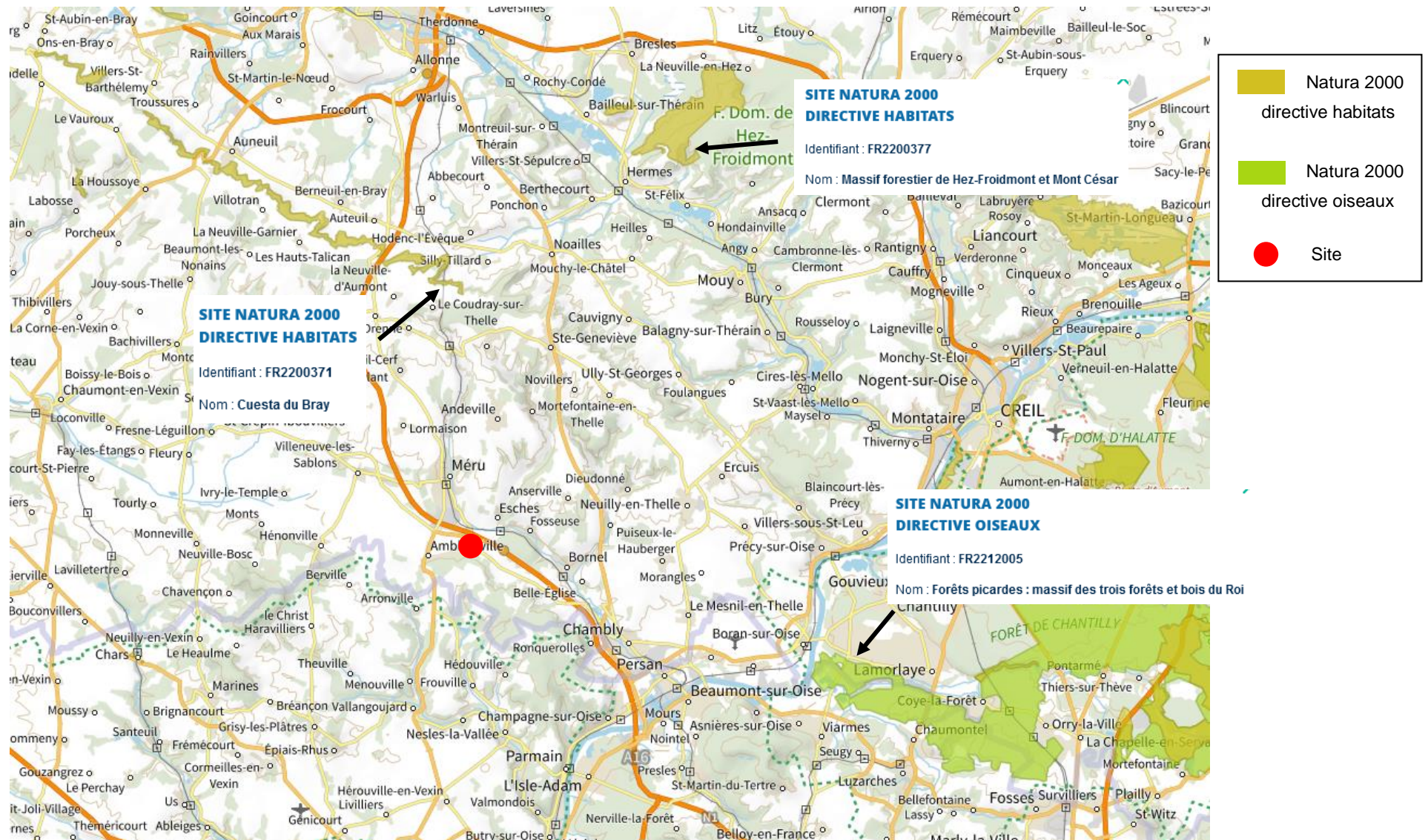


Figure 1 : Localisation du site et des zones Natura 2000 autour du site (source : Géoportail)

- **Le site FR2200371 « Cuesta du Bray ».**

La Cuesta du Bray picarde constitue une limite nette entre le Pays de Bray au nord et le Plateau de Thelle au sud. Cette position entre deux régions naturelles très différentes et son originalité par rapport à ces zones confèrent à la cuesta du Bray un rôle de frontière mais aussi et surtout de corridor biologique pour de nombreuses espèces de la faune et de la flore. Carrefour bioclimatique, des influences à la fois sub-atlantiques, pré-continentales et submontagnardes y sont perceptibles que la flore diversifiée reflète bien. Du point de vue des milieux naturels, on y retrouve notamment toute la série des végétations sur craie marneuse allant des éboulis et de la pelouse marnicole aux boisements sur calcaire en passant par différents stades d'ourlets et de manteaux pré-préforestiers qui illustrent les différents stades dynamiques de la végétation. Cette mosaïque de milieux naturels constitue un réseau d'intérêt patrimonial majeur pour la Picardie et son importance au-delà des limites régionales est confirmée par son inscription au réseau Natura 2000. Les milieux ouverts qui couvrent à peine plus de 10% du site sont particulièrement remarquables pour certains : les pelouses à Parnassie des marais forment sur la cuesta du Bray une association végétale endémique picardo-normande (BOULLET, 1986). Le patrimoine naturel forestier qui représente plus de 70% du site, joue également un grand rôle dans sa diversité et les frênaies de pente, dont la conservation est prioritaire au titre de la Directive, en sont l'un des exemples.

- La flore du site est très diversifiée. Ce sont les milieux ouverts qui concentrent le plus grand nombre d'espèces, certaines pelouses pouvant abriter plus de 25 espèces par mètre carré. Depuis le milieu des années 1990, au moins 39 espèces d'intérêt patrimonial ont pu être observées sur la Cuesta. Ces espèces sont au minimum assez rares ou vulnérables dans la région selon les critères de rareté et de menace élaborés par le Conservatoire Botanique National de Bailleul en 2004. Près de 70% de ces espèces sont liés aux pelouses et ourlets calcicoles qui ponctuent le site. 5 espèces sont légalement protégées en Picardie : il s'agit de l'Herminion à un seul bulbe (*Herminium monorchis*), de la Parnassie des marais, de la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum*), du Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) et de la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*). 9 espèces sont vulnérables dans la région tandis que l'Epipactis de Müller (*Epipactis muelleri*) orchidée des lisières calcicoles, est menacé de d'extinction. Enfin, l'Herminion à un seul bulbe est gravement menacé d'extinction en Picardie et figure également dans le tome II du Livre rouge de la flore menacée de France. Cette richesse floristique largement inféodée aux pelouses et ourlets calcicoles est directement dépendante de l'entretien de ces espaces par des activités humaines telles que le pâturage ovin.

- En l'état actuel des connaissances, la faune de la cuesta du Bray compte moins d'espèces d'intérêt patrimonial que la flore. L'intérêt mammalogique est relativement limité même si la présence de certaines espèces comme le Grand Murin (*Myotis myotis*) ou le Vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) qui sont 2 espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » est à noter. L'intérêt cynégétique est assez élevé : chevreuils (*Capreolus capreolus*), sangliers (*Sus scrofa*), lapins (*Oryctolagus cuniculus*) et lièvres (*Lepus capensis*) ne sont pas rares. De même concernant les oiseaux, les reptiles (malgré la présence de la Vipère péliade, protégée en France) et les amphibiens, les enjeux

restent relativement locaux. C'est l'entomofaune qui semble présenter le plus d'intérêt patrimonial. Les lépidoptères diurnes (papillons de jour) et les orthoptères (criquets et sauterelles) sont les groupes les plus connus et les coléoptères, en particulier forestiers, mériteraient d'être plus étudiés.

L'intérêt des papillons de jour du site est très élevé et essentiellement lié au larris. C'est en particulier le cas du Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia aurinia*) observé jusqu'en 1998 sur la Réserve Naturelle Volontaire de la Côte Sainte-Hélène à Saint-Pierre-ès-champs. Inscrite à l'annexe II de la Directive "Habitats, Faune, Flore", cette espèce est en fort déclin sur l'ensemble de son aire de répartition. Elle ne compte plus que quelques stations en Picardie dont les plus belles populations se trouvent sur le camp militaire de Sissonne (Aisne) et à Milly-sur-Thérain (Oise). Dans le nord de la France, c'est en Haute-Normandie qu'elle est la mieux représentée, en particulier sur la cuesta nord du Pays de Bray. Des études complémentaires (recherche de l'espèce, des milieux favorables, recherche historique sur l'évolution des paysages...) permettraient de mieux comprendre les liens qui pouvaient exister entre les populations picardes et normandes et d'évaluer les potentialités de retour de l'espèce sur la cuesta du Bray picarde. De nombreuses autres espèces de grand intérêt patrimonial, en déclin en Picardie et bien souvent sur une large partie de leur aire de répartition sont également connues. On peut citer l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*), la Virgule (*Hesperia comma*), la Lucine (*Hamearis lucina*), la Petite Violette (*Clossiana dia*) ou encore l'Hespérie de la sanguisorbe (*Spiala sertorius*). La Côte Sainte-Hélène est l'un des larris picards les plus riches en papillons de jour d'intérêt patrimonial.

- **Le site FR2212005 « Forêts picardes massif des trois forêts et bois du Roi ».**

Il est désigné au titre de la Directive Oiseaux, avec des espèces telles que le Martin Pêcheur (*Alcedo atthis*), le Pic Mar (*Dendrocopus medius*) ou encore l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*).

Le secteur d'étude ne présente aucun habitat favorable à ces espèces et ne constitue donc pas un espace indispensable pour l'accomplissement du cycle des espèces ayant justifié la désignation du site.

- **Le site FR2200377 « Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César ».**

Le site du massif forestier de Hez Froidmont et Mont César constitue un ensemble complexe d'habitats à dominante forestière, caractéristique des potentialités naturelles en limite septentrionale du tertiaire parisien. La morphologie particulière du site (butte témoin, cuesta de l'Île de France) conduit à une grande variété de substrat géologique affleurant sur le site. Cette variété est à l'origine du développement de séquences caténales typiques où l'on retrouve tous les grands types d'habitats forestiers (hêtraie calcicole, hêtraie neutrophile, hêtraie acidophile à acidiphile). Les particularités mésoclimatiques augmentent encore la variabilité de ces habitats. Des habitats plus ponctuels complètent ce complexe forestier apportant une diversité spécifique et une originalité du site supplémentaire : sources incrustantes, petits cours d'eau bordés d'aulnaies-frênaies, ourlets à Grémil bleu-pourpre, ourlets mésophiles... La présence du banc calcaire du Lutétien, dolomitisé par endroit, couplée à des conditions écologiques particulières

(pente, exposition sud) permettent l'expression d'une séquence dynamique complète des formations thermophiles se développant sur substrat calcaire. Les différentes successions naturelles de cette séquence correspondent toutes à des habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats. Elles comprennent notamment des pelouses calcicoles sablo-calcaires en mosaïque avec des fragments de pelouses embryonnaires (sol quasiment absent), habitats prioritaires au titre de la directive Habitats, des ourlets thermophiles riches en orchidées, des faciès d'embroussaillage et des pré-bois calcaires à Chêne pubescent. L'ensemble de cette succession présente ici un haut degré de saturation coenotique, exceptionnel pour la région. Le secteur d'étude ne présente aucun habitat en lien avec ce site Natura 2000. De plus les espèces d'intérêt communautaire présent sur le site Natura 2000, le Grand murin (*Myotis myotis*), le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*) et le Lucarne Cerf-volant (*Lucarnus cervus*) ne sont pas susceptibles d'utiliser les habitats présents sur la parcelle du projet.

Le site ne constitue donc pas un espace indispensable pour l'accomplissement du cycle des espèces ayant justifié la désignation du site.

3 DESCRIPTION DU SECTEUR D'IMPLANTATION

La parcelle du projet est incluse dans une zone d'activités. Il est entouré par des axes routiers et des bâtiments à usage d'activités et de stockage. Le site d'implantation du projet de la société BERGERAT MONNOYEUR ne présente pas d'intérêt au niveau faunistique ou floristique.

La parcelle du projet est bordée :

- au Nord-est par la D 205 puis l'A16
- au Nord-ouest, par des bâtiments d'activité
- au Sud par un bois et des bâtiments d'activité

Les sites Natura 2000 sont localisés à des distances importantes et sont séparées du site par plusieurs communes ainsi que de nombreuses parcelles agricoles.

4 ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

Les habitats des zones NATURA 2000 « Cuesta du Bray » sont recensés dans le tableau suivant

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	7 %
N14 : Prairies améliorées	2 %
N15 : Autres terres arables	1 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
N26 : Forêts (en général)	87 %

Les habitats de la zone NATURA 2000 « Forêts Picardes massifs des trois forêts et bois du Roi » sont recensés dans le tableau suivant :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	70 %
N17 : Forêts de résineux	25 %

Les habitats de la zone NATURA 2000 « Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César » sont recensés dans le tableau suivant :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	91 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	3 %

Les habitats des 3 sites Natura 2000 sont composés à 90 % de forêts et ne correspondent pas aux habitats recensés sur le terrain d'assiette du projet.

De plus, l'intérêt écologique des zones NATURA 2000 repose sur la disponibilité en ressources alimentaires et en couvert végétal. Le terrain est à vocation industrielle et inclus dans la ZAC Les Vallées. Ce terrain n'apporte donc aucun intérêt au niveau écologique. Le site d'implantation du projet de la société BERGERAT MONNOYEUR ne présente pas d'intérêt au niveau faunistique ou floristique.

La réalisation du projet n'aura donc pas d'impact sur les habitats des sites NATURA 2000 voisins.

5 CONCLUSION

Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000. Il n'est donc pas susceptible d'engendrer une incidence directe.

Concernant les incidences indirectes liées aux rejets : le projet ne sera pas producteur de rejets susceptibles d'impacter les sites Natura 2000 les plus proches.

A l'issue de l'analyse préliminaire, il s'avère que le projet BERGERAT MONNOYEUR objet de la présente étude n'aura pas d'incidence significative sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation des NATURA 2000 localisés dans un rayon de 20 km.

Il n'est donc pas nécessaire de mener une étude détaillée des incidences du projet sur ces sites.